



Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

58, rue Principale

est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale adjointe de la municipalité, que lors de la session du Conseil municipal qui se tiendra le 10 janvier 2022, à la salle Auckland, 22 rue de l'Église, à 19h00, les membres du Conseil prendront en considération la demande de dérogation mineure concernant la propriété sise au 58, rue Principale.

Les propriétaires du 58, rue Principale, désirent agrandir un garage non annexé à la résidence. L'agrandissement demandé aurait comme dimension: 12 pi X 30 pi en ajout du bâtiment (garage existant) dont la superficie est de 1 200 pi carré. Le garage aurait donc une dimension totale de 1 560 pi carré (comprenant la construction existante et l'appentis).

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du 10 janvier 2022 ou par écrit avant le 10 janvier 2022 16h00 à l'adresse suivante 66, chemin Auckland ou par courriel à stic@hsfgc.ca

Donné à St-Isidore-de-Clifton, ce 13 décembre 2021.

Hélène Dumais, directrice générale adjointe